

Le spectre des revenants

Deux ans après les attentats du 22 mars, les communes belges sont démunies face à la nouvelle vague de “returnees”. Et ceux qui avaient déjà été mis en prison en sortiront très bientôt. Sans la moindre garantie qu’ils aient renoncé à leur cause. - Texte: Sarah Freres

On les appelle les returnees. Ils sont Belges et ils sont partis faire le djihad en Irak ou en Syrie, avant de rentrer au bercail. Aujourd’hui, 115 sont détenus en prison, 125 sont dans la nature. Parmi eux, peut-être de futurs Mehdi Nemmouche, auteur de l’attaque du Musée Juif,

ou Najim Laachraoui, le kamikaze de Zaventem. En 2013, la Belgique avait été confrontée à une première vague de retours. À ce moment-là, les returnees n’ont pas tous été traduits en justice, surtout les femmes. L’attaque du Musée Juif, l’année suivante, fera tout changer. Partout en Europe, le code pénal concernant les crimes terroristes est alors élargi. À l’été 2015, une banque de données voit le jour, qui fournit une analyse personnalisée de la menace que représente chaque individu radicalisé (voir les chiffres). L’initiative est alors saluée par les bourgmestres concernés. Mais trois ans plus tard, la question des returnees refait surface. C’est que la Belgique doit s’attendre à une nouvelle vague de retours, composée principalement par des femmes et des enfants. L’occa-

sion de revenir sur la gestion actuelle de ces esprits endoctrinés où les rôles de la justice, de la police fédérale, des polices locales, des services sociaux et des établissements pénitentiaires s’entrecroisent. Mais parfois sans se rencontrer.

Lorsqu’un returnee est identifié en Belgique, il est arrêté et conduit devant un juge d’instruction. Le rôle de ce dernier est d’évaluer le risque que représente chaque ex-combattant afin de décider si une détention préventive est nécessaire avant son procès. S’il n’est pas incarcéré, c’est la police fédérale qui assure le suivi, selon les directives des juges. Le rôle des polices locales quant à lui se cantonne à exercer une surveillance de proximité, sans moyens contraignants. Elles gardent notamment un œil sur l’entourage des returnees, afin de vérifier que personne ne file un mauvais coton.

Cette répartition des tâches a un dénominateur commun: le manque de moyens humains et financiers. Fin 2017, Jan Jambon (N-VA), ministre de l’Intérieur, le reconnaissait d’ailleurs dans

une réponse parlementaire. *“Tout comme dans les autres pays confrontés à ce problème, nous nous heurtons en Belgique également aux limites des moyens que nous pouvons déployer. Nous devons rester réalistes, il ne sera jamais possible de les garder tous constamment et de manière égale sous contrôle. Un suivi 24/7 requiert 24 hommes par cible.”*

Selon l'Institut Egmont, un think-tank indépendant basé à Bruxelles, près de deux tiers d'entre eux sont dans la nature. Certains ont déjà purgé leur peine, d'autres sont en libération conditionnelle. D'autres encore n'ont pas été poursuivis, faute de preuves. Pourquoi? Les enquêtes judiciaires ont aujourd'hui plus de mal à aboutir. Les soldats du califat, plus prudents sur les médias sociaux, se sont saisis de moyens de communication cryptés, comme la messagerie Telegram. Résultat: dénicher des informations permettant

de lier un individu à une organisation terroriste est plus laborieux qu'auparavant. *“En Belgique, dans un État de droit, il faut prouver les choses. Et prouver ce qui s'est passé là-bas, c'est compliqué”*, explique, autant qu'elle le déplore, Muriel Targnion (PS), bourgmestre de Verviers. Cette dernière avait été entendue, avec cinq autres bourgmestres, par la Commission Attentats en février 2017. Ils avaient déclaré ne pas recevoir assez d'informations sur ce qui se passait dans leur commune en matière d'activités terroristes ou de radicalisme.

Bombes humaines à retardement

Alors que la justice patauge, Muriel Targnion se dit démunie. Cinq returnees sont revenus dans sa commune après un passage dans des zones aux mains des troupes djihadistes. Ils n'ont jamais été interpellés. *“Pendant longtemps, les bourgmestres ont été laissés en dehors de tout ça. Ce n'est que depuis un peu plus d'un an que l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace - NDLR) nous envoie des fiches complètes à leur sujet. →*

→ On sait s'ils sont sous surveillance, s'ils sont poursuivis, etc. De temps en temps, j'ai des indications du genre untel fréquente telle ASBL ou untel fait le malin en exposant ses blessures de guerre. C'est une situation complexe: on a les noms, on sait de quoi ils sont suspectés. Mais voilà, on doit les laisser circuler, faire aveuglément confiance à la police fédérale. Je ne peux pas dire à ma police “Allez arrêter nos cinq returnees”. Si je le faisais, j'outrepasserais les limites de la démocratie.”

Le problème, c'est que les ex-combattants qui sont dans la nature risquent de “contaminer” ceux qui ne sont pas encore endoctrinés. L'idéologie de l'État islamique est loin d'être morte, même si le groupe terroriste a encaissé de sérieuses défaites sur le terrain. Fin 2017, le califat était amputé de 97 % du territoire qu'il contrôlait en Irak et en

Syrie. Partir faire le djihad n'a donc plus guère de sens aujourd'hui. En revanche, le risque de radicalisation sur notre sol existe toujours. Et l'arrivée des returnees en Belgique pourrait le renforcer.

“Le débat aujourd'hui, c'est celui-là, assène Bernard Clerfayt (DéFI), bourgmestre de Schaerbeek. Notre rôle à nous, c'est de faire de la prévention situationnelle: travailler avec des clubs de sport, avec des jeunes de quartier et les éducateurs pour, d'une part, prévenir les phénomènes de polarisation sociale, d'autre part, casser les théories complotistes et les discours simplistes des prédicateurs de haine. Les returnees, c'est l'affaire de la justice. C'est elle qui a accès aux dossiers d'instruction, pas moi. Tout ce que j'ai, ce sont des informations globales statistiques sur le nombre présent sur mon territoire. Et avec ça, je ne peux pas faire grand-chose. Imaginez que ce soit une liste de potentiels pédophiles, au lieu de potentiels terroristes. Je ne peux pas aller sonner chez les voisins pour leur dire: “Dites, faites attention, c'est peut-être un pédophile”. Si le juge ne peut pas réunir des preuves contre lui pour prendre des mesures coercitives, je ne peux rien faire. Comment prévenir des comportements criminels sur mon territoire? En passant par la prévention. En aidant les gens isolés idéologiquement, socialement, économiquement et qui expriment de leur côté une volonté de changer. On doit être là pour leur permettre de se réinsérer dans la société. Sinon, la boucle n'est jamais bouclée.”

L'impasse de la case prison

Deux exemples lui viennent en tête, ceux de deux jeunes returnees, de retour à Schaerbeek. Ils ont repris des études et avoué regretter profondément leurs actes. *“Ils ont l'air sur la bonne voie. Est-ce qu'on doit avoir peur d'eux? C'est du cas par cas. Je ne peux pas garantir qu'ils ne redeviendront pas violents. L'année passée, on a eu un returnee qui a agressé deux flics au couteau. Il a pété un plomb en voyant les uniformes. Le risque zéro n'existe pas.”*

115 returnees sont actuellement incarcérés en Belgique, soit un peu plus d'un pour cent de la population carcérale. *“Tôt ou tard, ils sortiront. Pourront-ils accéder à toutes les professions? Seront-ils mis sous surveillance, même s'ils ont payé leur dette envers la société? Faudra-t-il assurer leur sécurité? J'aimerais savoir ce qu'on va faire à ce moment-là”*, glisse un bourgmestre qui préfère rester anonyme. Son hypothèse: la réinsertion doit commencer en prison. Sans ça, la probabilité que les returnees - ou les autres condamnés, soit dit en passant - ne repassent par la case criminalité une fois libérés est grande. Une crainte légitime, au regard du taux de récurrence: 57 %. Un chiffre révélé en 2015 par la première étude du genre en Belgique (jusqu'alors le seul pays européen, avec le Luxembourg, à ne pas disposer de ce genre de statistiques).

La réinsertion depuis les prisons est l'un des points faibles du système pénitentiaire belge. Pourtant, il y a urgence, car “tôt ou tard”, c'est en fait demain. Selon l'Institut Egmont, d'ici 2020, tous les ex-combattants seront sortis de prison, la sentence s'élevant globalement à 5 ans. L'institut souligne d'autres chiffres interpellants: selon l'Ocam, 30 % des vétérans djihadistes sont en voie de déradicalisation à leur sortie. Mais 40 % tiennent encore fermement à leurs idées radicales. *“Dire qu'il y a du pain sur la planche est un euphémisme”*, intervient Sarah Turine, islamologue et échevine de la Jeunesse à Molenbeek, qui définit la prison comme un incubateur du radicalisme. *“Notre service de suivi en prison dispose de tout petits moyens: deux équivalents temps plein. À la base, il avait été créé pour venir en aide aux jeunes Molenbeekois qui allaient en prison pour la première fois. Le but était d'éviter le décrochage sociétal. Aujourd'hui, on doit s'occuper autant de ceux dont la radicalisation est la cause de l'incarcération que de ceux qui sont condamnés pour des faits de criminalité classique et qui montrent des signes*

de radicalisation depuis leur incarcération.”

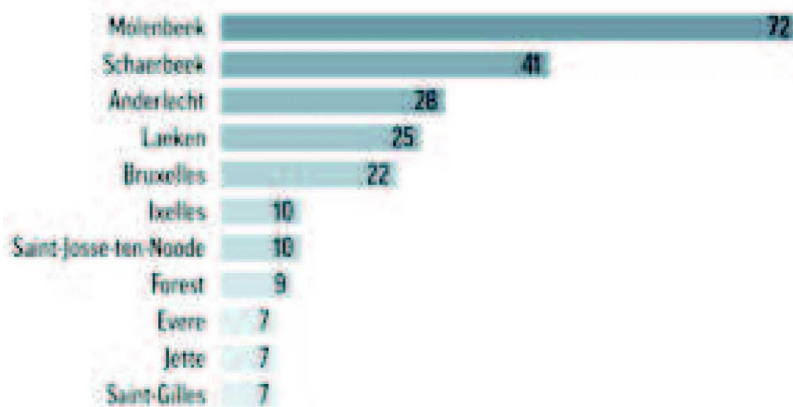
Surpopulation, conditions de détention difficiles... Le système pénitentiaire belge n'est pas connu pour son respect de la dignité humaine. Les rapports de l'Observatoire international des prisons (OIP) en attestent. Tout comme les recommandations de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). *“Les conditions de détention, exécrables dans de nombreux cas, nourrissent un sentiment d'injustice et de colère. Et une volonté de se venger à la sortie. Le manque de moyens mis à disposition de l'aide psychosociale et la question religieuse posent aussi problème. Énormément de personnes se tournent vers la voie spirituelle en prison. Malheureusement, l'offre est loin de rencontrer la demande. Résultat: les gens se tournent vers des personnalités charismatiques qui véhiculent un discours simpliste”*, résume Sarah Turine. Et de rappeler que parmi tous ceux qui se tournent vers l'islam radical, les returnees ne constituent qu'une minorité. Et que parmi ceux-ci, il se trouve de sincères repentis qui devront réappriivoiser la société belge, pour autant qu'elle veuille bien leur accorder une seconde chance. Et qu'ils la saisissent. ✱

En chiffres

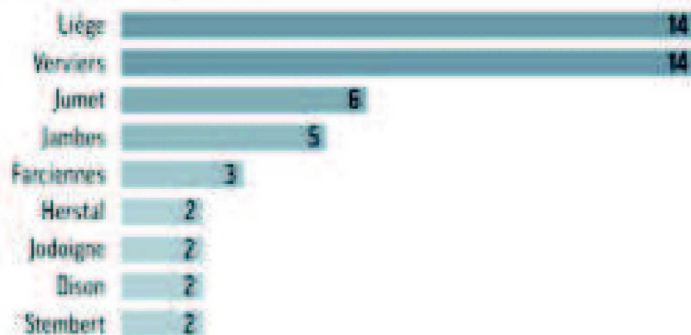
■ Les communes les plus exposées au djihadisme

Ces chiffres comprennent les 612 personnes se trouvant probablement en Irak ou en Syrie ou qui en sont revenues, mais aussi celles qui ont tenté de s'y rendre ainsi que les candidats au départ.

Bruxelles-Capitale - sur un total de 269 personnes



Wallonie - sur un total de 79 personnes



Flandre - sur un total de 264 personnes



■ Nombre d'enquêtes pour terrorisme en Belgique

60 en 2012, 313 en 2015, 280 en 2016 et 250 en 2017.

■ Nombre de magistrats fédéraux spécialisés en terrorisme

5 en 2012, 12 en 2017.